

# L'interview de l'amiral Lanxade

Curieux document – le vieil amiral, ancien grand patron de l'armée, acceptant en quelque sorte de « se lâcher », considérant que le « devoir de réserve » n'est plus de mise si longtemps après. Et parlant là extensivement pour la première fois, à notre connaissance, depuis son audition devant la Mission d'information parlementaire en 1998. Il est aujourd'hui, sans contestation possible, le principal responsable vivant de l'action entreprise par la France au Rwanda. On ne peut que le remercier d'avoir accepté de répondre. Qu'il nous pardonne si nous sommes obligés ici de relever dans ce témoignage ce qui nous semble poser question.

Sans plus détour, allons à l'essentiel : il explique « comment ça s'est passé ». Or on est en droit de s'étonner de l'imprécision de son information, à moins que ce soit sa mémoire qui lui joue des tours. Tout d'abord, dit l'Amiral, avant le 6 avril 1994, « le FPR et Kagame contrôlaient le gouvernement, avec la présidence d'Habyarimana ».

Affirmation curieuse quand on sait que le gouvernement d'Agathe Uwilingiyimana, au premier trimestre 1994, était un gouvernement de transition dans l'attente de la mise en place du gouvernement convenu par les accords d'Arusha, que devait présider Faustin Twagiramungu. Le FPR était appelé à entrer dans ce futur

gouvernement, qu'il n'aurait en rien « contrôlé », mais, en attendant, en ce début de l'année 1994, le processus de transition piétinait, et c'était justement tout le problème, que cette solution tardait à se mettre en place – alors que se préparait, en fait, le génocide.

Peut-être l'Amiral considérait-il comme « pro-FPR » Agathe Uwilingiyimana, qui se définissait « ni hutu, ni tutsi », mais citoyenne, très opposée en effet au courant génocidaire du « Hutu Power » sponsorisé par les Français – or on sait que dans la vision paranoïaque du parti génocidaire, tous ceux qui n'étaient pas avec eux étaient contre eux, et seront, tout comme Agathe Uwilingiyima, exterminés les premiers... Le problème, nous explique-t-il, serait apparu à la veille de l'attentat d'avril, ce gouvernement « pro-FPR » selon lui se trouvant soudainement déséquilibré. Au Parlement, croit-il se souvenir, « il y avait le FPR ; il y avait l'opposition légale, celle qui existait sous Habyarimana ; et puis il y avait les députés dépendant d'Habyarimana ». L'historien se devrait d'être plus précis : on ne croit pas savoir qu'il y ait eu le moindre député du FPR dans cette assemblée où fleurissaient les partis résultant de la démocratisation instaurée par Habyarimana dans la lignée du discours de La Baule, en 1990, où François Mitterrand avait appelé à la démocratie en Afrique. Le FPR était dans l'opposition armée, pas au Parlement.

La suite est non moins romanesque : « Le problème c'est que l'opposition légale à Habyarimana, à un moment donné, a décidé de changer de camp, et à ce moment-là le FPR perdait tout. Le pouvoir revenait dans les mains d'Habyarimana. » Ce compte-rendu de la vie parlementaire rwandaise ne correspond simplement pas à ce que l'on sait...

La scène politique rwandaise s'était surtout modifiée un an auparavant avec l'apparition des fractions « Power » génocidaires. Ce séisme politique s'était produit à la suggestion du dernier ministre de la Coopération de gauche avant la prise du pouvoir de Balladur, Marcel Debarge. L'appel que ce dernier avait lancé, à l'unité de tous pour

défendre le régime, avait été bien entendu par les fractions radicales, provoquant des scissions dans les divers partis de l'arc constitutionnel, permettant de regrouper les forces génocidaires sous l'étiquette transparti du « Hutu Power ».

À la veille de l'attentat, on ne garde trace d'aucun « renversement d'alliance » parlementaire, mais, par contre, Habyarimana retournait négocier à Arusha pour concéder la mise en place effective des accords signés en août 93. Des accords qui auraient dû s'appliquer depuis janvier 94, et qui donnaient effectivement une part de pouvoir au FPR, lui concédant la moitié de l'armée – qu'il s'agissait ainsi de neutraliser –, et quelques ministères. Le pouvoir, jusque-là concentré dans les mains d'Habyarimana et de son parti – le MNRD, il y a peu parti unique –, se trouvait engagé dans un processus de gouvernement d'union nationale impliquant le partage du pouvoir – ce contre quoi militaient les fractions radicales *Hutu Power* et leurs soutiens français.

Au moment où Habyarimana est assassiné, il venait ainsi de céder une part du pouvoir dans une négociation difficile où le FPR obtenait pleine satisfaction. Tout au contraire du tableau retenu par Lanxade qui expliquerait ce qui aurait été, selon lui, le résultat de cette situation où le FPR aurait « tout perdu » : « A ce moment-là, Kagame décide d'abattre l'avion », conclut-il. Son explication serait plus convaincante si elle se fondait sur des faits.

« On entre dans le processus qu'on connaît, sur le démarrage du génocide. A posteriori, ça donne raison à la position de Mitterrand, dans ce sens que, à partir du moment où Habyarimana n'est plus là, le pays sombrerait dans la guerre civile. » Faut-il entendre là que Mitterrand aurait ainsi anticipé ce scénario d'une disparition d'Habyarimana ? Puisque la responsabilité française dans cet attentat fait, par ailleurs, peu de doutes, il n'est pas sans intérêt de relever que la conséquence d'une telle action était parfaitement comprise. Ou presque : « Personne ne pensait au génocide », croit bon d'ajouter le principal adjoint de Mitterrand dans cette affaire.

Or on ne compte pas les télégrammes diplomatiques ou les rapports de responsables de la coopération qui dénonçaient explicitement l'énorme risque qui pesait sur le Rwanda. On avait même reçu des informations très détaillées sur la mise en place de la machine génocidaire, dont il est légitime de penser qu'elles n'échouaient pas seulement au secrétariat général de l'ONU. Les Français se vantaient à raison, comme le général Heinrich l'a fait devant la Mission d'information parlementaire, d'être les mieux informés. « Je n'ai pas eu le sentiment qu'on manquait de renseignement », confirme Lanxade. Kigali bruissait de rumeurs de génocide – et on ne saura qu'après combien elles étaient fondées, mais on ne peut certes pas dire que « personne ne pensait au génocide ». L'hypothèse était d'autant plus difficile à écarter que depuis l'indépendance l'histoire du Rwanda n'était faite que d'une succession d'épisodes génocidaires.

Cette longue interview mériterait plus d'exégèse tant elle est riche. Elle informe surtout sur le fonctionnement quotidien du pouvoir, et plus encore sur l'importante réorganisation à laquelle l'amiral Lanxade avait alors procédé posant les bases d'un fonctionnement qui perdure longtemps après lui, même s'il doit reconnaître que personne n'aura bénéficié d'une situation aussi confortable que la sienne dans ce curieux tandem qu'ils avaient instauré avec Mitterrand.

Pas inintéressante non plus sa théorie de l'organisation, qui redéfinit assez bien la chaîne de commandement, ce qui restera peut-être comme sa grande œuvre. Il explique en somme comment il vaut mieux faire confiance, laisser faire les officiers sur le terrain, leur laissant apprécier les situations. L'amiral a pu vérifier que cette responsabilisation des exécutants donne des résultats : « J'ai eu effectivement des gens qui ont fait des choses très remarquables, parce qu'ils avaient cette liberté d'action. » On comprend que cette méthode pouvait bien être la seule appropriée pour le genre de travail qu'il s'agissait de faire. L'ancien chef d'état-major des armées de François

Mitterrand nous aide alors à définir ce que Patrick de Saint-Exupéry aura appelé *L'inavouable*, avant que l'avocat Bernard Jouanneau parle à son tour, lors de la Commission d'enquête citoyenne, de « *l'insoutenable* », ce qu'on a pu appeler ici l'inacceptable, et qu'Adélaïde Mukantabana appelle à son tour *l'innommable* : « Surtout que vous attendez d'eux, à la limite, qu'ils fassent des choses, que s'ils vous demandaient s'ils pouvaient les faire, vous diriez « Non ». »

Ainsi, tout est dit. Cette politique de François Mitterrand que Jacques Lanxade aura mise en œuvre d'abord comme chef d'état-major particulier du président de la République, puis en tant que chef d'état-major des armées, consistait bien à « faire des choses » qu'un chef d'état-major des armées ne peut pas ordonner – en fait au-delà de toute « limite ». À cette fin, l'Amiral aura redéfini complètement la chaîne de commandement, allant jusqu'à créer le COS, ce commandement des opérations « spéciales », si spéciales qu'elles ne doivent pas laisser de traces.

Au mieux de cette technique de transmission des ordres, ceux-ci ne sont même pas formulés. Mitterrand parlait à demi-mot et Lanxade choisissait des exécutants auxquels ce n'était pas la peine de faire un dessin. On savait ce qu'on avait à faire, et on savait que ce n'était pas joli. Moins on en disait, mieux ça se passerait.

On peut relever qu'à l'arrivée le meurtre non dit pèse moins sur la conscience, son auteur n'ayant qu'à se réfugier dans la couche de ce qui a été dit – et, plus utile encore, écrit –, ce qui est «actable». Le reste n'a pas eu lieu. On se retrouve ainsi à la source du négationnisme, qu'on retrouve sous des formes semblables dans l'histoire de tous les crimes génocidaires, les criminels eux-mêmes prenant soin de ne pas « nommer » l'innommable, dès le départ.

L'Amiral n'aurait pas attendu d'être au service de Mitterrand pour travailler dans ce sens. C'est ce qu'il révèle en racontant ses souvenirs d'un commandement qu'il aura eu à assumer avant même de

rencontrer le Président, dans la Golfe persique, où il dirigeait la force d'intervention française contre l'Iran, pour ce qui s'est appelé modestement l'opération Prométhée, en 1986-88, qui consistait à empêcher les pasdarans iraniens de prendre contrôle du détroit d'Ormuz par où passaient tous les pétroliers du monde.

À titre d'illustration des méthodes de commandement qu'il préconise, Lanxade révèle la substance d'une « note secrète » qu'il aurait diffusée alors auprès de ses subordonnés : « Vous êtes commandants, c'est vous qui devez apprécier si votre bâtiment est en danger. Mais à partir du moment où vous vous engagez, je ne vous couvrirai pas, c'est votre responsabilité de définir si vous êtes dans le cas de légitime défense ou non. C'est ça votre métier de commandant. À partir du moment où vous décidez d'ouvrir le feu, là vous détruisez tout ce qui est autour de vous, iranien. Vous ne faites pas de quartier. Et là, je vous couvre. »

Cette instruction contredisait explicitement le cadre de la mission qui imposait de n'ouvrir le feu qu'en cas d'attaque adverse et de façon proportionnée au niveau de l'attaque. Le vice-amiral estimait que ces instructions étaient potentiellement dangereuses. Il comprenait par ailleurs qu'il ne fallait pas attendre d'ordres plus adéquats. Pire que désobéissant – mais, dans son esprit, exécutant les instructions qu'on aurait dû lui transmettre si on avait pu –, il donne des consignes les plus extrêmes là où le gouvernement exprimait le souhait de limiter l'emploi de la force. Au risque de se « faire taper sur les doigts », on voit là que l'armée dispose en fait d'une quasi totale autonomie dans l'exécution de ses missions. Et ce risque, dit-il, « c'est ma responsabilité de commandement sur le terrain ».

On découvre aussi le caractère radical du militaire, loin de l'image lisse qu'il donne d'ordinaire : « détruisez tout », « ne faites pas de quartier ».

Pour revenir plus en détail sur le Rwanda, l'amiral aura fait miroiter le principe d'une deuxième interview, mais en attendant il s'explique, « sans état d'âme » :

« J'ai du mal à comprendre pourquoi nous sommes accusés sur le Rwanda. » « Qu'on accuse François Mitterrand sur la période Noroit, parce que là il fait un choix politique de soutenir Habyarimana, on aurait pu faire un autre choix... Les militaires, en l'occurrence, ils exécutent ça. » S'il y avait un tort à intervenir massivement pendant plus de trois ans, il le renvoie en somme à Mitterrand. Les militaires, sous sa direction, n'auraient fait qu'obéir. Que le devoir de désobéir à des ordres criminels ne soit pas compris comme une évidence à quelque niveau de hiérarchie que ce soit, voilà qui pose sérieusement problème. Le « choix politique » consistant à « soutenir Habyarimana » consistait, « sur le terrain », en un appui inconditionnel aux forces génocidaires dans une montée de tension progressive que l'armée française aura plus qu'accompagné et encadré puisqu'elle l'alimentait. « Soutenir Habyarimana », d'accord, mais jusqu'où ? Vers quoi ? On peut toujours plaider qu'on visait la paix telle qu'elle se mettait officiellement en œuvre dans le processus d'Arusha, mais les militaires ont assez dit et redit combien ils y croyaient peu pour qu'on comprenne qu'en accord avec leur conscience, leur action n'en tenait pas compte, exécutant des ordres non dits. « Débrouillez-vous » – merveille de la langue française capable de dire tout en ne disant rien.

« Mais sur Turquoise, vraiment c'est tout à fait étonnant pour moi qu'on nous accuse. C'est une affaire qui a été menée de manière extrêmement transparente. » Il oublie là, ce qu'il rappelle pourtant ailleurs dans cette même interview, que les fameux premiers jours de Turquoise, au sujet desquels tant de critiques sont émises, étaient sous COS, tout le contraire de la transparence. « Après, on peut nous dire « Vous ne saviez pas, sur le génocide. » » Pourtant, il estime lui-même avoir été « bien renseigné », tout comme le revendiquait le général Heinrich, patron de la DRM. À ce niveau d'information, prétendre ne

pas avoir su qu'il y avait risque de génocide est simplement peu plausible, pour ne pas dire fantaisiste.

« Mais le problème du génocide c'est qu'on n'était plus là, nous, dans l'affaire du génocide. Autrement dit, on nous accuse de choses où nous n'étions plus. » « Il y a les accords d'Arusha, nous nous retirons. » C'était en effet une des toutes premières exigences du FPR, une condition *sine qua non* pour parvenir à la paix, que le retrait des troupes françaises qui avaient tant contribué à la radicalisation du régime, le maintenant à bout de bras le temps nécessaire à la préparation du génocide. « Après, le génocide, c'est pas nous. Vous voyez ce que je veux dire. » L'Amiral n'aura pas vu comment depuis plus de vingt ans, ce qui est d'abord reproché, c'est précisément d'avoir fourni les moyens du génocide dès avant – et même pendant.

Q : « D'après les documents que j'examine, il y a des fois où je pointe des contradictions entre les différentes sources », remarque l'intervieweur, François Graner.

Lanxade fait front : « Ce que vous pouvez trouver, je veux bien qu'on en discute, mais vous voyez bien ma position, elle est extrêmement claire. » Et il récapitule : « On fait Noroît, on se retire aux accords d'Arusha. On n'est plus là, sauf quelques types qui nous permettent de faire... » L'Amiral aura laissé sa phrase en suspens laissant entendre ce qu'on voudra. Quand on sait de quoi il a pu s'agir, par exemple le 13 mai à Bisesero, on comprend qu'il n'ait pas voulu entrer dans le détail de ce que pouvait avoir à faire au Rwanda des coopérants militaires français – « mercenaires » ou pas –, engagés auprès de l'armée génocidaire pendant le génocide... Mais reconnaissons ici qu'il soit aussi possible d'interpréter plus innocemment qu'il ne se serait agi que de faire... « du renseignement », par exemple.

« On n'est plus là, fondamentalement, on suit la chose telle qu'elle se passe », résume-t-il. « Fondamentalement » « plus là », mais, à Paris,



l'état-major ultra-secret du COS constamment mobilisé, dans les sous-sols du ministère de la Défense – ainsi qu'a pu en rendre compte Bunel –, pour piloter ces « quelques types » sur le terrain. A minima donc, ceux-ci n'auraient fait que du renseignement. C'est ce que le général Lafourcade laissait entendre à Gabriel Périès et David Servenay, parlant de « sonnettes ». Et en effet, qu'ils n'aient servi que d'informateurs ou qu'ils aient été plus impliqués dans l'action, dans les deux cas ils devaient permettre de suivre « la chose telle qu'elle se passe ». Cette « chose », le génocide, dont l'essentiel sera commis dans les premières semaines, le chef d'état-major des armées de l'époque nous dit qu'il pouvait la suivre « telle qu'elle se passait ». On ne peut que relever dès lors le terrible retard dans la reconnaissance du fait génocidaire qui n'interviendra qu'à la mi-mai – après le dernier grand massacre, quand le génocide était quasiment achevé.

« Le génocide se déclenche », reconnaît-il avec moins de tergiversations que n'en auront manifesté les autorités dont il était alors. « Là, le vrai problème pour la France est : « Est-ce qu'on va laisser ce génocide se poursuivre sans intervenir ? » » Le vieil amiral oublie que ce n'était précisément pas en ces termes qu'il s'exprimait lui-même à l'époque, préférant parler de « massacres ». Intervenir ? Peut-être, mais cela aurait été pour « interrompre des massacres inter-ethniques », pas pour arrêter un génocide. Et comme il n'y avait de « conflit inter-ethnique » que la guerre entre Forces armées rwandaises et FPR, on interviendrait contre le FPR en soutien aux FAR, ainsi qu'on le faisait depuis le début. Mais intervenir contre les forces génocidaires ? Certes pas. Il ne pouvait être question pour eux que d'intervenir aux côtés de l'armée génocidaire... « C'est là que Mitterrand et surtout Juppé disent « On ne peut pas laisser faire ça », et on intervient. » On comprend que Balladur ou d'autres aient eu quelques réticences à s'engager ouvertement dans un tel contexte...

« Mais je ne vois pas ce qu'on peut nous reprocher », nous dit le chef d'état-major de Mitterrand après les milliers de pages d'enquêtes

détaillées que nous aurons accumulées depuis plus de vingt ans maintenant... Comment ne verrait-il pas que soient « reprochables », par exemple, des livraisons d'armes et réapprovisionnement de munitions faites au bénéfice des assassins, alors même que le génocide avait plus que commencé ? Sans ajouter à la liste kilométrique des actes manifestement « reprochables » imputés aux éléments de l'armée française déployés au Rwanda, comment voudrait-il que ne soit pas « reprochable » le soutien massif, inconditionnel et constant dont Paris aura fait bénéficier les forces génocidaires ?

« Après, on peut nous reprocher l'affaire de la Radio des Mille Collines et des choses comme ça, mais ça, ça c'est des points relativement mineurs, sur lesquels on a des réponses. » Rappelons ici « l'affaire de la Radio des Mille Collines » : après avoir marqué le tempo du génocide de ses studios de Kigali, la fameuse radio s'était faite itinérante, accompagnant la déroute des forces génocidaires jusque dans la « zone humanitaire sûre » instaurée dans le cadre de l'opération Turquoise. On reproche aux responsables de Turquoise d'avoir laissé cette radio continuer à émettre. Le débat a effectivement déjà eu lieu, et l'armée plaide n'avoir pas su comment attraper cet émetteur mobile. Cela ferait partie « des points relativement mineurs » si cela ne s'insérait dans un ensemble cohérent de mise sous protection des forces génocidaires dans ce qui n'était « zone humanitaire sûre » que pour elles, puisqu'on sait qu'en même temps les hommes de Turquoise omettront d'intervenir pour sauver les derniers résistants de Bisesero. Sur ce dernier point le seul débat qui reste est de savoir à quel degré cette non-intervention n'aura pas été plutôt une intervention visant à débusquer les Tutsi pour les livrer aux miliciens.

Reconnaissons à l'Amiral l'accent de la sincérité lorsqu'il conclut en disant que « franchement, je n'ai pas le moindre état d'âme sur cette affaire ».

« En particulier », ajoute-t-il, « c'est une surprise énorme, maintenant, pourquoi est-ce qu'on vient nous chercher sur Turquoise ?

Alors que Turquoise c'est vraiment une très belle opération sur le plan militaire. Pourquoi est-ce qu'on vient nous chercher là-dessus ? Qu'il y ait pu avoir des petites erreurs de telle ou telle personne dans Turquoise, ça peut arriver. Mais fondamentalement, vu de Paris, et vu de moi de ce que j'ai fait, Turquoise c'est... J'ai vraiment beaucoup de mal à comprendre ça. »

On reconnaît ici aussi une tonalité véridique.

Il termine mieux encore, en rapportant comme naïvement le témoignage d'un ancien procureur rwandais présent dans un colloque parisien où il était également invité, « qui accusait très clairement Kagame d'avoir pratiquement tenu le lance-missile pour abattre l'avion d'Habyarimana ». L'Amiral rapporte l'anecdote comme si elle avait emporté sa propre conviction. Faudrait-il ouvrir là l'hypothèse de son « innocence » sur ce point, qui pour le coup n'est pas « mineur » ? C'est pensable quand on sait qu'une telle décision concerne un minimum de personnes. Ainsi le chef d'état-major des armées lui-même, premier assistant de François Mitterrand dans l'ensemble de cette affaire, aurait pu ne pas être dans ce secret-là ? C'est peu plausible, mais pensable. Ce qui semble inconsistant avec cette hypothèse, c'est qu'il y aurait eu le risque alors de contradiction dans la direction des opérations : il aurait ordonné une véritable enquête. Alors qu'au contraire on sait combien l'armée française a retenu les informations, pour que celles-ci ne filtrent qu'au compte-goutte, se livrant y compris à des opérations d'intoxication multiples, telle la « boîte noire » de Smith, ou de fausses photos de missiles données en pâture à la Mission d'information parlementaire qui avait pointé la trop grossière manipulation dont elle était l'objet.

Reconnaissons pour conclure à notre tour qu'on ne sait que faire de cette bonne foi apparente sinon s'inquiéter de ce qu'elle puisse être pure mise en scène. Il faudrait plonger alors dans ce qui fait l'essentiel de la formation des militaires comme des politiques, qui serait de savoir jouer, jouer avec le feu comme avec les sentiments.